

FORMULAIRE d'INSCRIPTION

Nom et Prénom:.....

Téléphone portable:..... Email:.....

Adresse:.....
.....

Diplôme en cours: Université:.....

Comment avez-vous connu TageMajor?
.....

Inscription au stage de préparation aux concours TREMPLIN - PASSERELLE:

Semaine du 23 Février 2013 au 1^{er} Mars 2013

Semaine du 2 Mars 2013 au 8 Mars 2013

Je m'inscris à TageMajor pour le stage coché ci-dessus et m'engage à payer la somme de690..... Euros.

Ce règlement donne droit au stage de 2 jours sélectionné ci-dessus, ainsi qu'à la plateforme en ligne et ses 10 tests blancs.

Ce formulaire est à retourner avec votre règlement à ABEL Education System 124, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris. L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement complet par cheque à l'ordre d' "ABEL Education System".

Je reconnais avoir lu, compris, accepté les conditions générales de vente ci-jointes

Date:.....

Signature:.....

Article 1. Généralités

- 1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre ABEL Education System et ses clients dans le cadre de la vente de prestations de services.
- 1.2 Toute inscription définitive ainsi que tout contrat conclu avec ABEL Education System impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux CGV ci-après exposées. Le fait que TajeMajor ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Article 2. Nature des prestations

TajeMajor est un institut d'enseignement supérieur privé qui a vocation à dispenser des cours aux étudiants qui préparent les concours en Grandes Ecoles par le biais de différents cours et/ou stages de soutien scolaire.

Article 3. Inscription

3.1 La « fiche d'inscription » contenant les conditions générales de vente au verso vaut contrat entre TajeMajor et le client.

3.2 Pour confirmer son inscription de manière ferme et définitive, le client doit retourner à TajeMajor la fiche d'inscription :

- Soit par courrier postal, dument signé et daté, à l'adresse suivante : ABEL Education System, 124 rue du faubourg saint honoré
- Soit en main propre, dans les locaux de TajeMajor, 124 rue du Faubourg Saint Honoré

3.3 L'inscription ne sera validée qu'après renvoi de la fiche d'inscription, acceptée et signée, accompagnée du règlement de l'intégralité du montant de la préparation choisie.

3.4 A défaut de réception de l'accord du client et du solde du paiement 48 heures avant le début du cours ou du stage, l'inscription est considérée comme annulée et le prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

Article 4. Prix

Les prix des services sont ceux qui sont proposés et détaillés sur les plaquettes commerciales et/ou le site internet TajeMajor.com édité par la société ABEL Education System. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 293b du CGI).

Article 5. Garanties de remboursement

5.1. Toute inscription annulée 72 heures avant le début des cours sera intégralement remboursée, sous réserve d'une retenue forfaitaire de 80 euros par matière pour frais de dossier. Passé ce délai et jusqu'à la fin du 2^{ème} cours, un remboursement au prorata des cours restant à effectuer est appliqué en cas d'annulation. Au-delà de ce 2^{ème} cours, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.

5.2 Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR). Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande qui est prise en considération. Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

5.3. La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

5.4 Le remboursement de l'intégralité des sommes versées dégage ABEL Education System de toute responsabilité.

Article 6. Retard de paiements

Tout retard de paiement entrainera de plein droit le calcul et le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à trois (3) fois le taux d'intérêt légal (en vigueur au jour de la facturation des prestations). Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires. Le taux applicable est calculé prorata temporis.

Article 7. Désistement, annulation de stages

ABEL Education System se réserve la possibilité d'annuler un stage lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant, au plus tard 2 jours avant le début de celui-ci. Dans ce cas, ABEL Education System rembourse le paiement.

Article 8. Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel qui sont collectées sont utilisées uniquement par ABEL Education System. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès d' ABEL Education System.

Article 9. Propriété intellectuelle

9.1 ABEL Education System reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux nés de tout support matériel ou immatériel et documents de cours remis à l'occasion des cours ou accessible sur sa plateforme internet.

9.2 Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de l'ensemble de la documentation décrite à l'article 11.1 est interdite.

Article 10. Règlement intérieur

Le standing des locaux que nous proposons nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Article 11. Litiges Les présentes CGV et le contrat signé entre les parties sont régis par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différent persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV et du contrat sera de la compétence des tribunaux de Paris